



J ai porte plainte contre deux acheteurs et j ai ete deboute

Par **marie ah**, le **06/08/2010** à **15:41**

Bonjour. Suite a ma separation nous avons du mettre en vente notre maison que nous detenions en indivision moitie moitie. Deux acheteurs se sont presentes et un compromis a ete signe. Tout etait ok une simulation de credit avait ete faite. mais voila que deux mois plutard coup de theatre le credit est refuse. Au fur et a mesure que je discutais avec mon agent immo j apprends que l'un des acheteurs avait cache un credit voiture, que l'autre etait trop vieux pour emprunter puis qu'en fait les acheteurs regrettaient leur achat. J'ai recu une lettre de l'organisme me confirmant que le credit avait ete refuse sans precision : qui emprunte, quel montant, le taux.... Le compromis de vente n'a pas ete rempli (credit en cours salaire...). Une seule demande de credit a ete faite or dans le compromis il y est inscrit "autres organismes preteurs". J'ai porte plainte contre les acheteurs. Je voulais avoir acces a son unique demande de credit, savoir si l'agent immo disait vrai. J'ai ete deboute car la maison ne m'appartenait que de moitie et mon conjoint dont je me suis separee dans de tres mauvaises conditions ne s'est pas joint a ma plainte. comment est ce possible?!!! je ne peux me defendre sans mon conjoint? je veux juste savoir si ces personnes ont reellement tout fait pour obtenir un credit, juste savoir les modalites de sa demande. je n'en reviens toujours pas, qui est le plus proteger? je me vois en plus devoir leur verser une somme d'argent ABERRANT... Pouvez vous m'aider?